



INSTITUT NATIONAL DE L'ORIGINE ET DE LA QUALITE

51, rue d'Anjou - 75008 PARIS

Site internet : www.inao.gouv.fr

DÉCISION N° CNIGP/LR/STG 2007/60-1

La Directrice de l'INAO,

Vu le code rural et notamment ses articles L. 642-17 à 21 et ses articles R. 642-33 et R. 642-34,

Vu l'avis émis par la commission permanente du comité national des indications géographiques protégées, labels rouges et spécialités traditionnelles garanties de l'Institut national de l'origine et de la qualité lors de sa séance du 14 juin 2007,

Décide :

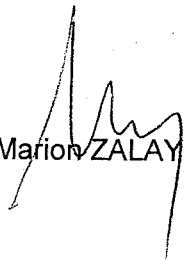
1) L'Association pour la Renommée et la Gestion de l'Agneau Laiton, désignée par le sigle R.E.G.A.L., est reconnue en tant qu'organisme de défense et de gestion pour :

- l'indication géographique protégée « agneau de l'Aveyron »

- le label rouge LA 05/07 « agneau laiton » à compter de l'entrée en vigueur de l'arrêté homologuant le cahier des charges.

2) La présente décision abroge et remplace la décision CNIGP/LR/STG 2007/60.

Fait le, 21 JAN. 2008


Marion ZALAY